11 • ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Garantir une qualité d'eau
à la hauteur des exigences
des usages

Assurer à chaque habitant
une eau de bonne qualité
permanente
permanente
Améliorer la sécurité de l'AEP
en qualité et quantité

SYNTHÈSE PANORAMIQUE

L'orientation fondamentale du SDAGE de "garantir en permanence une qualité d'eau à la hauteur des usages" constitue un objectif ambitieux quand il s'agit de l'alimentation en eau potable. En effet, cet usage justifie et fait l'objet de très nombreuses exigences conduisant à une grande diversité de dispositions, tant au niveau de la ressource mobilisée qu'au niveau du robinet de l'usager.

La prévention en constitue l'outil prioritaire. Elle porte aussi bien sur la préservation de la ressource (avec notamment la mise en œuvre de la protection réglementaire) que sur la prévention des risques de pollutions accidentelles. La protection des captages, déjà bien engagée en 2000 avec 50% des volumes prélevés bénéficiant d'une DUP, fait l'objet d'un effort permanent. La progression est assez sensible puisque depuis le panoramique 2000 on est passé de 25 à 29% de captages souterrains disposant de DUP, ce qui concerne un volume supplémentaire protégé d'environ 3%.

Les mesures de correction de la qualité composent le deuxième volet souvent indispensable pour rendre l'eau conforme aux normes de potabilité. La priorité donnée à l'alimentation en eau potable pour les eaux souterraines, qui constitue un autre objectif du SDAGE, permet pour partie de limiter l'obligation d'effectuer des traitements complexes : seulement 4% des captages prélèvent des eaux superficielles. Cependant ils fournissent près de 30% des volumes mis en distribution publique. Le recours aux eaux souterraines reste limité dans les régions littorales où la disponibilité et la qualité des eaux souterraines sont souvent incompatibles. La meilleure connaissance de pollutions diffuses nouvellement identifiées comme les pesticides peut remettre en cause la mobilisation de certains aquifères. On déplore en effet la présence de teneurs excessives en pesticides dans 246 unités de distribution (soit moins de 3% des 8945 unités du bassin) desservant 900 000 habitants (soit 6,6%). La pollution par les nitrates reste limitée dans le bassin mais justifie un maintien de la vigilance.

En définitive, la préoccupation majeure reste toujours la qualité microbiologique : on déplore encore des non conformités récurrentes pour plus de 9% de la population du bassin (plus de 1,2 millions d'habitants). Si ce bilan reste stable au niveau du bassin, on relève des variations qui peuvent être fortes selon les départements.

L'indicateur concernant l'évolution des volumes prélevés et distribués n'ayant pu être renseigné avec précision, une présentation de l'évolution du prix de l'eau distribuée depuis 1996 lui a été substituée.